



Un an de sursis

COMMERCE La Municipalité va « apporter un soutien financier » à Volg. Une « solution provisoire », selon les propres termes de la Commune.

M. GO / RÉD

Volg restera en tout cas une année de plus à Grandson. Une bonne nouvelle pour la commune, mais qui a un certain coût, puisque c'est Grandson qui paiera la différence entre le loyer demandé par la propriétaire et celui que la chaîne de magasins était d'accord de payer.

Pour rappel, la hausse annuelle de loyer avoisinait les 15 000 francs. «La Municipalité, soucieuse de pouvoir continuer à proposer cette prestation de proximité aux habitants de la commune et de la région, est satisfaite de pouvoir annoncer que les négociations entamées en amont ont permis de déboucher sur une solution provisoire», a annoncé la Commune dans un communiqué. La Municipalité n'a cependant pas octroyé cet argent sans réflexion. «Après s'être interrogée sur le bien-fondé et l'équité d'une intervention communale dans des relations commerciales d'ordre privé, la Municipalité a décidé d'apporter un soutien financier.»

Ce soutien, «exceptionnel et limité dans le temps», ravit évidemment Volg. «Nous sommes très heureux de cette solution, lance Martin Jakob, responsable du secteur Romandie pour Volg. Nous avons maintenant du temps pour trouver une solution sur le long terme, ce qui reste notre objectif. Mais les négociations ne sont pas faciles.»

Et la Commune d'ajouter, dans son communiqué: «Outre la préservation d'un commerce de détail, la Municipalité se réjouit de pouvoir contribuer au soutien de la vie économique du bourg par le biais du maintien d'une offre commerciale diversifiée et complémentaire.»

Surtout, cette décision permet de sauvegarder la place de plusieurs employés, qui risquaient d'être licenciés si le magasin venait à fermer. «Ces personnes resteront avec nous, confirme Martin Jakob. Nous avons attendu jusqu'au dernier moment avant de les licencier, et c'est un vrai plaisir de pouvoir continuer cette collaboration.»

